

Maintien et actualisation des Compétences Métiers d'Agent de Prévention et de Sécurité **MAC APS**

Objectif

Renouvellement de la carte professionnelle liée à la fonction d'agent de prévention et de sécurité.

Programme

Évaluation pédagogique

- Évaluer en amont de la formation les connaissances et orientation des points à approfondir (10 questions à réponse courtes).

Gestion élémentaire de premiers secours

- Intervenir face à une situation d'accident.
- (Les personnes à jour de SST sont exemptés de ce module)

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle.

Compétences opérationnelles générales

- Gérer les conflits.
- Maîtriser les mesures d'inspection filtrage.

Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes.
- Connaître les niveaux de risque associés.
- Connaître les différents matériels terroristes.
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes.
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes.
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité.
- Se protéger soi-même.
- Protéger.
- Alerter les forces de l'ordre.
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre.
- Sécuriser une zone.
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger.
- Notions de secourisme « tactique ».
- Alerter les secours.

Public concerné

Toute personne titulaire d'une carte professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (APS).

Nombre de participants

12 personnes maximum.

Durée de la formation

4 jours - 31 heures.
Si SST à jour : 3 jours - 24 heures.
(75% théorique, 25% pratique)

Prérequis d'accès à la formation

À présenter **obligatoirement** avant l'entrée en formation pour validation de l'inscription :

- Carte professionnelle délivrée par le CNAPS en cours de validité. **Si votre carte professionnelle est arrivée à échéance** : l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cours de validité. Sans cette autorisation, vous ne serez pas admis à la formation.
- Une pièce d'identité **en cours de validité**.
- Carte SST **en cours de validité**.

Validation des acquis

Compétences validées par une attestation de formation.

Pour plus d'informations : contact.formation.securite@fiducial.net